

Fiche d'identité du site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais"

- 5 communes : Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puisselet-le-Marais et Valpuseaux;
- 309 hectares;
- 11 sous-sites;
- 12 habitats naturels dont 2 d'intérêts européens prioritaires;
- 245 espèces de plantes;
- 527 espèces de papillons et sauterelles.



Pour toute information, NaturEssonne la structure animatrice du site se tient à votre disposition:

NaturEssonne
10 place Beaumarchais
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
www.naturessonne.fr
Tel: 09.54.96.54.47



Conception et rédaction: Gaëtan REY. Crédits photographiques: Aurélie PAINDAVOINE et Gaëtan REY. NaturEssonne Septembre 2009



Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais

Lettre d'information n°7 septembre 2009



SOMMAIRE

- En préambule
- Une plaquette Natura 2000 en Île-de-France
- Bilan des contrats Natura 2000 signés
- Le point sur la circulation des véhicules à moteur sur le site Natura 2000
- Une espèce caractéristique du site Natura 2000: l'Anémone pulsatile

En préambule

Depuis la validation du Document d'Objectifs du site en 2005 par arrêté préfectoral, une première phase d'animation a été menée et a abouti à la signature de trois contrats Natura 2000.

Nous entrons désormais dans une deuxième phase d'animation avec l'objectif ambitieux d'impliquer plus fortement les propriétaires et les élus des communes concernées.

Nous envisageons donc de mettre l'accent sur des actions de sensibilisation et de gestion dans le nord du site, plus particulièrement sur les communes de Valpuseaux et de Puisselet-le-Marais.

Avec le souhait de toujours plus informer pour mieux protéger, une plaquette d'information du site est en cours de finalisation. Elle sera publiée et largement diffusée d'ici la fin de l'année 2009. Cette plaquette sera complémentaire à la présente lettre d'information, qui elle vous informe régulièrement de l'actualité sur le site

L'animation du site Natura 2000 ne peut se faire sans vous, c'est pourquoi n'hésitez pas à vous rapprocher de NaturEssonne, la structure animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, qui est à votre entière disposition.

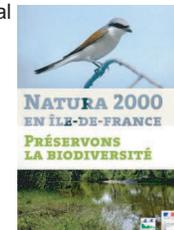
Serge URBANO
Vice-Président de NaturEssonne



Une plaquette Natura 2000 en Île-de-France

Une plaquette d'information présentant les sites Natura 2000 d'Île-de-France a été réalisée par la Direction régionale de l'environnement (DIREN).

Elle est disponible en téléchargement sur le site internet de la DIREN à l'adresse suivante:
<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr>



Bilan des contrats Natura 2000 signés

Depuis 2005, trois Contrats Natura 2000 ont été signés par Monsieur le Préfet de l'Essonne sur notamment des propriétés du Conservatoire Régional Pro-Natura Île-de-France signataire des trois Contrats Natura 2000 :

- Deux contrats Natura 2000 ont été signés le 15 décembre 2006 sur une surface gérée de 3 ha sur les sous-sites de la Haye Thibaut et de la Roche/Change sur la commune de Champmotteux.

- Un contrat Natura 2000 a été signé le 31 décembre 2007 pour une surface gérée de 2,7 ha sur le sous-site des Grandes Friches Ouest sur la commune de Gironville-sur-Essonne.

L'ensemble des contrats représente 5,7 ha de pelouses calcaires gérées.



Ces contrats concernent la mise en oeuvre de trois actions de gestion, dont les cahiers des charges sont préalablement définis dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 :

- **Eclaircie de pré bois**, réalisée par un prestataire sélectionné sur devis par la structure animatrice et le signataire du contrat.

- **Fauche mécanique** de pelouses ouvertes.

- **Broyage mécanique** de pelouses réouvertes.

Ces deux mesures d'entretien ont été effectuées par un agriculteur local sélectionné sur devis.

Tous ces travaux ont été entièrement pris en charge par l'état via des fonds Européens.



Pourquoi effectuer des travaux de gestion sur le site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais"?

Abandonnées depuis le déclin d'activités agricoles, comme le pâturage ovin, les pelouses calcaires sous l'effet d'un boisement spontané disparaissent peu à peu. Ces milieux ouverts, d'une très grande richesse floristique et faunistique se referment pour devenir des boisements composés de plantes plus communes.

Les travaux qui sont menés et financés grâce aux contrats Natura 2000, permettent d'entretenir ces milieux ouverts tout en conservant du boisement, afin de préserver la biodiversité (gibiers, faune et flore remarquables) et les paysages caractéristiques du site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais".

Vous êtes propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais" et vous êtes soucieux de préserver la biodiversité qui s'y trouve tout en conservant les paysages caractéristiques du Gâtinais et vous souhaitez entretenir vos parcelles, alors prenez contact dès à présent avec NaturEssonne, structure animatrice du site Natura 2000.



Le point sur la circulation des véhicules à moteur sur le site Natura 2000



De nombreuses activités humaines non respectueuses du site Natura 2000 menacent les pelouses calcaires du Gâtinais de destruction: dépôts de déchets, places de feux et circulation de véhicules à moteur.

A cet égard, d'intenses activités motorisées ont été constatées ces derniers mois notamment sur les pelouses calcaires des communes de Champmotteux et de Valpuiseaux, qui dégradent et dégradent des habitats fragiles qui mettent de nombreuses années à se reconstituer.

La végétation est détruite, la terre mise à nue accélérant ainsi l'érosion des sols et anéantissant les banques de graines qui y sont stockées.



La loi du 3 janvier 1991 (articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du code de l'environnement) interdit la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, comme le site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais", en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et des usages habituels.

Le hors-piste est donc strictement prohibé.

Une réunion a été organisée, à la demande de NaturEssonne, en préfecture de l'Essonne à Evry le 06 mars 2009 afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les maires des communes concernées et de définir un plan d'action pour limiter la circulation des véhicules à moteurs dans les sites Natura 2000 du département de l'Essonne.

Suite à cette réunion et aux constats de dégradation et d'irrespect des pelouses calcaires situées sur les communes de Champmotteux et de Valpuiseaux, des **arrêtés municipaux portant sur la réglementation de la circulation de véhicules à moteur sur les parcelles inscrites en Natura 2000 et sur les chemins ruraux les bordant ou les traversant**, ont été pris selon l'article L.2213-4 du code général des collectivités territoriales. Ces deux arrêtés complètent celui pris par la commune de Gironville-sur-Essonne en 2007.

Les détails des parcelles et chemins concernés par ces arrêtés sont disponibles en mairie.

Les contrevenants à ces arrêtés municipaux, sont passibles d'une **amende de 1.500€ et de la mise en fourrière de leur véhicule.**

Dans le cadre fixé lors de la réunion du 06 mars 2009, une intervention commune de la Gendarmerie de l'Essonne et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) a permis d'interpeller et de verbaliser le 03 mai 2009, 6 motards circulant illégalement sur le site Natura 2000.



Une espèce caractéristique du site Natura 2000: l'Anémone pulsatille

Nom latin: Pulsatilla vulgaris

Etymologie: Provient du grec *anemos* (vent). Les fleurs s'agitent au vent et les arrêtes plumeuses en indiquent la direction.

Morphologie: Plante vivace à souche tubéreuse de la famille des Renonculacées Elle mesure entre 6 et 30 cm de hauteur. En forme de cloche, elle possède 6 pétales pourpres couverts de poils argentés à l'extérieur. Elle présente une forte pilosité sur la tige et sur les feuilles.

Période de Floraison: Avril/début mai sur les pelouses calcaires du Gâtinais.

Habitat: Pelouse sèche sur sol calcaire ou sablo-calcaire bien exposée au soleil. Au moment de la floraison de larges tapis de couleur pourpre peuvent être observés.

Statut de l'espèce en Essonne: Assez commune.

